

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MENTHONNEX-EN-BORNES DU 4 DECEMBRE 2023

Le quatre décembre deux mil vingt trois

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 13

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 2

Date de convocation : 22 novembre 2023

Date d'affichage :

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Sylvie LOUVEAU, Mickael BAF COP, Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW, François RAGAZZONI

Absent : M. Christian LEOTY, Mme Jocelyne YAKOVLEFF

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT assisté de Mme Martine BRAND, secrétaire de mairie.

Le compte-rendu de la réunion précédente n'appelant pas d'observations est approuvé et devient procès-verbal.

1/ Compte-rendu d'activités et des décisions prises par le maire ou les adjoints

*** Autorisations d'urbanisme délivrées**

- Mme MOREAU Liliane, 1484 Route des Bornes pour la régularisation d'un dossier d'urbanisme actant la création de 2 logements supplémentaires.

- M. MASSON Stéphane, 738 Route des Bornes pour la création d'ouvertures et modification de la façade de la maison d'habitation.

- M. Mme THERIEN Rémy, 277 Route de Chez Bastaly pour la construction d'une piscine

*** Vente de bois à l'ONF**

- Reversement par l'ONF d'un montant de 4528,64 € correspondant à la vente de bois issus de la forêt communale soumis au domaine forestier.

*** Communication**

- Mise en place d'une chaîne d'information Whatsapp destinée à informer les habitants des principales activités de la commune. Ce nouveau moyen de communication vient en complément du site internet et de facebook.

2/ Décisions budgétaires

* Madame la secrétaire de mairie informe que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2023 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits à l'intérieur de la section d'investissement.

* Admission de bien en non valeur pour le loyer impayé de 2020 de M. Besson Warren pour un montant de 466.42 €.

* Afin de pouvoir payer les factures d'investissement avant le vote du budget 2024, il y a lieu d'ouvrir des crédits d'investissement, dès le 1^{er} janvier 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

3/ Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde

L'assemblée est informée de l'obligation qu'ont les communes de mettre en œuvre un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il s'agit d'élaborer un document qui est un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Il prévoit en particulier :

- le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;
- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes au regard des risques connus ;
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité ;
- le recensement des moyens disponibles ;
- la définition de la mise en œuvre des moyens d'accompagnement et de soutien à la population.

La commune étant assurée à Groupama, elle peut, à ce titre, bénéficier de l'assistance gracieuse de PREDICT pour élaborer ce document.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le maire de faire le nécessaire.

4/ Zone d'accélération des énergies renouvelables

L'assemblée est informée de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables afin de lutter contre le changement climatique et de préserver la sécurité d'approvisionnement en électricité du pays.

Le maire présente à l'assemblée les différents types d'énergies renouvelables qui pourraient être développés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de privilégier la filière solaire sur bâtiments et ce, sur l'ensemble du territoire communal.

5/ Participation de la commune au projet de classe de découverte

Dans le cadre du projet scolaire 2024, les écoles de Menthonnex-en-Bornes et de Villy-le-Bouveret engagent un projet « classe de découverte » en Camargue autour de la faune et de la flore.

Le Maire présente le budget prévisionnel de ce voyage financé par l'APE, les parents d'élèves et le Département.

Il est sollicité une participation de 1500 € de chacune des communes (Menthonnex-en-Bornes et Villy-le-Bouveret).

L'assemblée, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

6/ Chauffage de la cantine-garderie

L'assemblée est informée des problèmes de dysfonctionnement du chauffage des locaux de la cantine-garderie péri-scolaire qui engendrent des dépenses de fonctionnement importantes.

Il est proposé, comme il l'a été fait pour la rénovation de la mairie, d'équiper le bâtiment d'une pompe à chaleur air/eau et d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture afin de produire de l'électricité solaire qui serait en priorité autoconsommée.

L'ensemble des travaux est estimé à environ 30.000 € HT.

Le conseil municipal valide ce projet qui s'inscrit dans le cadre du développement des énergies renouvelables et charge le Maire de l'inscrire en priorité dans le projet de budget 2024 et de solliciter les subventions afférentes.

7/ Syndicat Mixte du Salève

Le SMS informe les communes adhérentes que suite à une évolution réglementaire ce sont les régions qui deviennent l'autorité administrative des sites Natura 2000. Néanmoins, la présidente souhaiterait que le syndicat bénéficie d'une dérogation dans le but de garder l'animation. Mais, il semble que dans ce cas, la Région AURA refuse de financer ce fonctionnement.

En conséquence, la majorité des élus souhaitent qu'il soit préférable que la Région assure totalement la compétence afin que le SMS n'augmente pas ses cotisations.

8/ Divers

- l'assemblée est informée du bon déroulement d'un certain nombre de manifestations :

* commémoration de l'armistice le 11 novembre sous une pluie battante.

* l'ouverture du Bistrot des Bornes avec l'inauguration le 18 novembre.

* le village de Noël organisé par l'APE.

- Manifestations à venir :


* le 9 décembre, Mickaël BAF COP propose d'organiser le téléthon sur le plateau des Bornes en lien avec le trail du Salève

* le 23 décembre, les jeunes agriculteurs du secteur de Cruseilles organisent une parade lumineuse de tracteurs. Le comité des fêtes s'associera à l'évènement en organisant, gracieusement, le vin chaud sur la place du village.

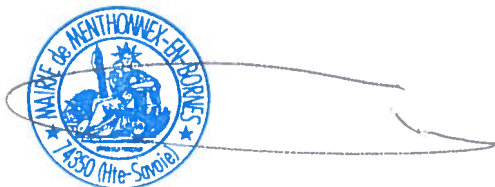
* organisation des vœux du Maire : la date du vendredi 26 janvier 2024 à 19 H est confirmée. Jocelyne YAKOVLEFF et Emmanuel TISSOT sont chargés de l'intendance. Mickaël BAF COP présentera la commune et les dernières réalisations vu du ciel. Enfin l'harmonica des Bornes assurera la sonorisation et l'animation musicale de la soirée.

La séance est levée à 21 H 10

Le secrétaire de séance
Olivier CHAMOT

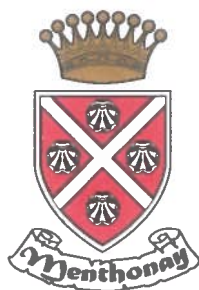


Le Maire,
Guy DEMOLIS



Délibérations prises lors de la séance

- Virements de crédits - Exercice 2023 – Section investissement
- Admission en non valeur
- Inscription des crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
- Décision du conseil municipal concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables



MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-007-001

Le quatre décembre deux mil vingt trois

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 13
Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 2
Date de convocation : 22 novembre 2023
Date d'affichage :

Présents ou représentés : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Sylvie LOUVEAU, Mickael BAF COP, Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW, François RAGAZZONI

Absents ou excusés : M. Christian LEOTY, Mme Jocelyne YAKOVLEFF

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT

Objet : Virements de Crédits – Exercice 2023 - Section Investissement

Monsieur Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2023 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après, dont la répartition par article est donnée en annexe à la présente :

Objet des virements	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre	Somme	Chapitre	Somme
Immobilisations corporelles	21	187.866,43	001	187.866,43
Solde d'exécution reporté				
Totaux		187.866,43		187.866,43

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

✓ **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

LE MAIRE
Guy DEMOLIS



Section Investissement

ANNEXE

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Total chapitre 21 Terrains nus	2111	187.866,43	001	187.866,43
001 – Solde d'exécution reporté				
Totaux		187.866,43		187.866,43

Ainsi fait et délibéré à Menthonnex-en-Bornes, le quatre décembre deux mil vingt trois.

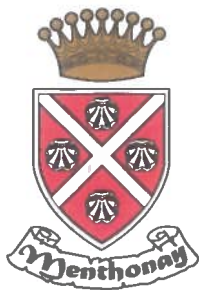
Le secrétaire de séance,
Olivier CHAMOT



Le Maire,
Guy DEMOLIS



*Certifié exécutoire le 05/12/2023
Compte tenu de sa télétransmission,
en Sous-Préfecture le : 05/12/2023
Et de sa mise à disposition du public le : 05/12/2023*



MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-007-002

Le quatre décembre deux mil vingt trois

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 13

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 2

Date de convocation : 22 novembre 2023

Date d'affichage :

Présents ou représentés : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Sylvie LOUVEAU, Mickael BAF COP, Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW, François RAGAZZONI

Absents ou excusés : M. Christian LEOTY, Mme Jocelyne YAKOVLEFF

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT

Objet : ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que certains titres émis à l'encontre des usagers restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le conseil municipal :

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,
- Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,
- Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 466.42 € :


EXERCICE	REFERENCE	DEBITEUR	MONTANT
2020	LOYER 01/20	BESSON Warren	466.42
		TOTAL	466.42

- **PRECISE** que ces créances feront l'objet d'un mandat au compte 6541.

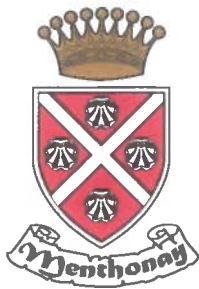
Ainsi fait et délibéré à Menthonnex-en-Bornes, le quatre décembre deux mil vingt trois.

**Le secrétaire de séance,
Olivier CHAMOT**

**Le Maire,
Guy DEMOLIS**



*Certifié exécutoire le 06/12/2023
Compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le : 06/12/2023
Et de sa mise à disposition du public le : 06/12/2023*



MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-007-003

Le quatre décembre deux mil vingt trois

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 13

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 2

Date de convocation : 22 novembre 2023

Date d'affichage :

Présents ou représentés : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Sylvie LOUVEAU, Mickael BAF COP, Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW, François RAGAZZONI

Absents ou excusés : M. Christian LEOTY, Mme Jocelyne YAKOVLEFF

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT

Objet : Inscription des crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire expose que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, il peut sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir, dès le 1^{er} janvier 2024, des crédits d'investissement sur le budget principal, dans limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023.

Considérant que les crédits d'investissement, hors remboursement de la dette (chapitre 16), dépenses imprévues (chapitre 020), solde d'exécution d'investissement reporté (011) ouverts pour 2023 s'élèvent à 1.176.266,57 € répartis comme suit :

- chapitre 10 : dotations fonds divers réserves :	5.000,00 €
- chapitre 20 : immobilisations incorporelles :	2.000,00 €
- chapitre 21 : immobilisations corporelles :	1.056.133,57 €
- chapitre 23 : Immobilisations en cours :	113.133,00 €

Qu'ainsi le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater jusqu'au quart de cette somme soit 294.066,64 € avant l'adoption du budget pour 2024.

Il est proposé la répartition par chapitre et les montants suivants :

- chapitre 10 : dotations fonds divers réserves : 1.250,00 €
- chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 500,00 €
- chapitre 21 : immobilisations corporelles : 264.033,39 €
- chapitre 23 : Immobilisations en cours : 28.283,25 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon la répartition précédemment exposée.

Ainsi fait et délibéré à Menthonnex-en-Bornes, le quatre décembre deux mil vingt trois.

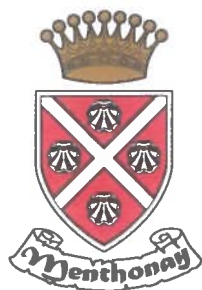
**Le secrétaire de séance,
Olivier CHAMOT**



**Le Maire,
Guy DEMOLIS**



*Certifié exécutoire le 06/12/2023
Compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le : 06/12/2023
Et de sa mise à disposition du public le : 06/12/2023*



MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-007-004

(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2023-007-001)

Le quatre décembre deux mil vingt trois

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 13

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 2

Date de convocation : 22 novembre 2023

Date d'affichage :

Présents ou représentés : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Sylvie LOUVEAU, Mickael BAF COP, Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW, François RAGAZZONI

Absents ou excusés : M. Christian LEOTY, Mme Jocelyne YAKOVLEFF

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT

Objet : Décision modificative n°2 – Exercice 2023 - Section Investissement

Monsieur Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2023 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les ajustements de crédits ci-après, dont la répartition par article est donnée en annexe à la présente :

Objet des virements	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre	Somme	Chapitre	Somme
Immobilisations corporelles	21	187.866,43	001	187.866,43
Solde d'exécution reporté				
Totaux		187.866,43		187.866,43

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

✓ **APPROUVE** les ajustements de crédits indiqués ci-dessus.


LE MAIRE
Guy DEMOLIS



Section Investissement

ANNEXE

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Total chapitre 21 Terrains nus	2111	187.866,43		
001 – Solde d'exécution reporté			001	187.866,43
Totaux		187.866,43		187.866,43

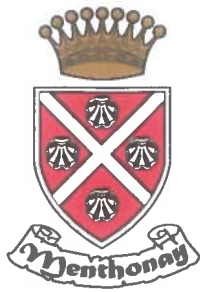
Ainsi fait et délibéré à Menthonnex-en-Bornes, le quatre décembre deux mil vingt trois.

Le secrétaire de séance,
Olivier CHAMOT

Le Maire,
Guy DEMOLIS



Certifié exécutoire le 07/12/2023
Compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le : 07/12/2023
Et de sa mise à disposition du public le : 07/12/2023



MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-007-005

Le quatre décembre deux mil vingt trois

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 13

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 2

Date de convocation : 22 novembre 2023

Date d'affichage :

Présents ou représentés : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Sylvie LOUVEAU, Mickael BAF COP, Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW, François RAGAZZONI

Absents ou excusés : M. Christian LEOTY, Mme Jocelyne YAKOVLEFF

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT

Objet : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune doit se doter d'un plan communal de sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens.

Il s'agit d'élaborer un document qui est un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celle de gestion des situations de crises.

Il prévoit en particulier :

- le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;
- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes au regard des risques connus ;
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- le recensement des moyens disponibles ;
- la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population.

Il précise que la commune étant assurée à Groupama, elle peut, à ce titre, bénéficier de l'assistance gratuite de PREDICT.

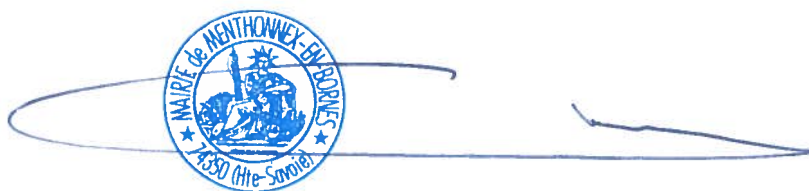

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CHARGE** le maire et M. Emmanuel TISSOT d'élaborer ce PCS en lien avec PREDICT.

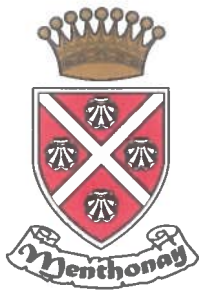
Ainsi fait et délibéré à Menthonnex-en-Bornes, le quatre décembre deux mil vingt trois.

**Le secrétaire de séance,
Olivier CHAMOT**

**Le Maire,
Guy DEMOLIS**



*Certifié exécutoire le 20/12/2023
Compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le : 20/12/2023
Et de sa mise à disposition du public le : 20/12/2023*



MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-007-006

Le quatre décembre deux mil vingt trois

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 13

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 2

Date de convocation : 22 novembre 2023

Date d'affichage :

Présents ou représentés : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Sylvie LOUVEAU, Mickael BAFCOP, Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW, François RAGAZZONI

Absents ou excusés : M. Christian LEOTY, Mme Jocelyne YAKOVLEFF

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT

Objet : Décision du conseil municipal concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui doit permettre de lutter contre le changement climatique et de préserver la sécurité d'approvisionnement en électricité du pays.

Il présente à l'assemblée les différents types d'énergies renouvelables et précise qu'il convient de définir les zones d'accélération.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **OPTE** pour le développement, sur l'ensemble du territoire communal, de la filière/solaire sur bâtiments.

Ainsi fait et délibéré à Menthonex-en-Bornes, le quatre décembre deux mil vingt trois.

Le secrétaire de séance,
Olivier CHAMOT

Le Maire,
Guy DEMOLIS



Certifié exécutoire le 19/12/2023

Compte tenu de sa télétransmission

en Sous-Préfecture le : 19/12/2023

Et de sa mise à disposition du public le : 19/12/2023